

## le Courrier de décembre 2003 de

## l'Ordre des architectes

tél. 01 44 05 86 00  
fax 01 45 53 53 11

croaif@architectes-idf.org  
www.architectes-idf.org

### vous parle de la rencontre avec les

### étudiants et les architectes.

que l'Ordre régional souhaite informer sur leur futur métier, qu'il s'exerce dans les mondes de la maîtrise d'œuvre ou de la

maîtrise d'ouvrage. Ce sont les étudiants de l'École spéciale d'architecture qui ont eu la primeur de ces rencontres.

invités à prendre contact avec leurs délégués départementaux dont l'Ordre régional vient de renouveler les mandats. Une première réunion

entre les architectes du Val-d'Oise et les élus du Conseil a été organisée avec succès au CAUE de Pontoise.

## Il fait le point sur le renouvellement de la représentation de la profession dans les départements, sur l'actualité

et explique ce qu'est tenu de faire un architecte amené à succéder, dans le cadre d'une mission, à un confrère

## juridique, sur la Maison

## de l'architecture

dont la mission AMO a été confiée à BL Associés



## et sur le pôle régional de formation et

actuellement mis en place, avec plusieurs partenaires, dont le Ministère de la Culture

## de compétences professionnelles.

### Éditorial

#### C'est déjà demain...

Les débats qui font notre actualité, qu'il s'agisse de la libéralisation des échanges mondiaux, des changements structurels de l'organisation de la commande publique et son corollaire, l'extension du rôle de l'investissement privé, ou encore de l'harmonisation des modèles socio-professionnels en Europe, touchent tous, et de très près, au futur immédiat de notre profession. Après les techno-sciences et la techno-agriculture, le risque existe de voir s'imposer une «techno-architecture», celle qui, selon les seules règles de la concurrence financière, serait conçue «hors-sol», de

Paris à Singapour, de Sidney à Bamako. Celle qui, s'affranchissant de toute culture, de toute histoire des hommes, de leurs paysages et de leurs cités ne reconnaîtrait qu'une seule contrainte, la règle du client investisseur, confondant au passage la nécessaire satisfaction du consommateur, avec l'indispensable préservation de l'intérêt public. Les valeurs que nous défendons, loin de tout corporatisme ou protectionnisme national ou régional, sont celles qui font circuler les hommes, les idées et leurs projets. Celles qui en se confrontant aux autres cultures et aux autres pratiques, en tirent un exercice renouvelé de l'architecture. Celles qui assurent aux archi-

tectes les conditions de leur indépendance, celles de pouvoir, parfois, dire non. Celles qui, au service du public et de son environnement, s'attachent à garantir la formation des femmes et des hommes qui portent le titre «d'architecte», dûment assurés et respectueux des règles éthiques de la profession. Ces convictions, nous avons souhaité les partager avec les architectes ou futurs architectes, avec le public et les pouvoirs publics, en allant à leur rencontre dans les écoles d'architecture, les départements de la région, lors de notre assemblée générale et bientôt dans la future Maison de l'architecture, aux Récollets. Des rencontres, pour discuter du 3-5-8 et

de la réforme des études d'architecture, des évolutions législatives concernant la commande publique et des enjeux radicaux des discussions, au sein de la Communauté européenne et de l'OMC, sur le commerce des services et de l'architecture, «fourniture transfrontière». Des rencontres, pour débattre de l'absolue nécessité de promouvoir l'exercice de l'architecture en tant que profession intellectuelle résultant d'un niveau de formation élevé, quelle que soit la diversité des métiers et des pratiques. Pour réaffirmer aussi que cette valorisation doit se faire à tous les niveaux professionnels et politiques. Ces rencontres, sont et seront conduites tout

au long de l'année en partenariat avec les CAUE, les syndicats d'architectes et l'ensemble des associations et institutions du monde architectural. Le futur immédiat, c'est dans quelques années, et c'est celui des étudiants et de jeunes architectes d'aujourd'hui. Il est de notre responsabilité d'être les moteurs de cet avenir, et de ne pas se le faire imposer. C'est l'un de nos principaux chantiers de 2004. Aujourd'hui, c'est déjà demain.

La prochain bulletin paraissant en février, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2004.

Michel Seban, Président

# À la rencontre ... ... des étudiants dans les écoles d'architecture



Le mardi 14 octobre, l'Ordre régional investissait l'amphi de l'École spéciale d'architecture où nombre d'étudiants les attendaient – preuve de l'intérêt qu'ils portent à leur avenir professionnel. L'animateur de la rencontre, François Lamarre, journaliste, se plut à rappeler les parcours des conseillers de l'Ordre régional, présents ce jour là à l'ESA, «autant d'architectes qui, à l'âme frondeuse à la sortie de l'école n'hésitaient pas alors à dénigrer l'institution,

Pour garantir un relais essentiel entre les étudiants et le monde professionnel, l'Ordre régional met en place des actions dans le domaine de l'information, en partenariat avec les sept écoles d'architecture d'Île-de-France.

et qui aujourd'hui ont choisi d'investir l'organisme professionnel et de le dynamiser pour en faire un véritable outil à la disposition de tous les architectes – jeunes et moins jeunes...». Il poursuivit en résumant les raisons qui poussent la nouvelle équipe du Conseil à intervenir aujourd'hui dans les écoles. «Les architectes élus, expliqua-t-il, se sont souvenus de leur sortie d'école et du décalage qu'ils constatèrent entre leurs travaux d'étudiants et ceux de la vie professionnelle. C'est pour éviter à la nouvelle génération que vous représentez,

compléta-t-il en interpellant les étudiants de l'ESA, de connaître leurs propres déboires qu'ils ont décidé de venir vous commenter les bénéfices que vous pouvez tirer d'un Ordre professionnel dynamique et c'est également pour vous inciter à prendre leur relève sans attendre, de façon à ce que vous puissiez reconduire la démarche aujourd'hui engagée sans que celle-ci ne trouve le temps de s'essouffler». Michel Seban poursuivit cette introduction en insistant notamment sur les outils que l'Ordre régional mettait en place pour informer

la profession des évolutions réglementaires la concernant; pour aider les étudiants, par la création prochaine d'un «guichet» sur les stages mis à leur disposition dans des secteurs très variés de la maîtrise d'œuvre comme de la maîtrise d'ouvrage; pour participer, par la création de la Maison de l'architecture à la diffusion de la culture architecturale... Les messages ont été entendus. Olivier Leblois, directeur de l'ESA s'est dit satisfait de l'initiative de l'Ordre régional et des nouveaux rapports qu'il souhaite poursuivre et entretenir.

**Rencontres à suivre sur [www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org) jusqu'en avril 2004.**

## Le guichet étudiant

L'Ordre régional et les écoles d'architecture se sont entendus pour mettre en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 un guichet étudiant consultable en ligne qui recueillera les offres de stage de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

# ... des architectes dans les départements franciliens



Le 14 octobre, l'Ordre régional se rendait à Pontoise, dans les locaux du CAUE 95, où les attendaient son directeur, Christian Faliu, et une soixantaine d'architectes du département. Après une présentation synthétique des ambitions de l'Ordre régional, Michel Seban a introduit le débat sur l'actualité législative et réglementaire liée à la commande publique. Après avoir rappelé la position de l'Ordre national relayée par les Ordres régionaux, il réaffirmait le principe de l'indépendance de l'architecte et la nécessité de préserver l'exercice de sa pratique dans le cadre du respect de son

En partenariat avec les CAUE, l'Ordre régional va à la rencontre des architectes dans chacun des départements d'Île-de-France.

La première réunion, dans le Val-d'Oise, confirme l'intérêt et la nécessité de ces échanges d'opinion.

Code des devoirs professionnels. Les invités : Jean-Michel Bérard, préfet du Val-d'Oise, Jean-Pierre Enjalbert, président du CAUE du Val-d'Oise, conseiller général et maire de Saint-Prix, Philippe Houillon, député-maire de Pontoise et Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers-sur-Oise – ont tour à tour pris la parole sur le sujet puis engagé le débat avec les architectes présents dans la salle. Ainsi Philippe Houillon profitant d'une réflexion de la salle sur les modifications constantes et rapides – trop rapides – des textes réglementaires a tenté de rassurer l'assistance sur le projet de décret concernant le Code des marchés publics. «Celui-ci, a-t-il expliqué a pour objectif

la clarification dudit Code, d'en réduire – pour une meilleure compréhension – le nombre d'articles – de 399 à 138 – et de fixer les nouveaux seuils de la commande publique». «Mais précise-t-il, les concertations ne sont pas achevées et le texte n'a toujours pas été transmis au Conseil d'État». Jean-Pierre Bequet a quant à lui manifesté ses inquiétudes sur les PPP dont il reconnaît de troubles ressemblances avec les METP. Les architectes ont alors saisi l'opportunité que leur offrait le politique pour évoquer les inconvénients et les risques d'une telle procédure – comme «la main basse» possible des grandes entreprises de BTP, ou la dangereuse réduction du

temps d'étude qui ne manquera pas de contredire la notion de développement durable... Mais le maire d'Auvers-sur-Oise a volontairement tempéré le débat en évoquant le rôle essentiel que devaient tenir les architectes auprès des collectivités territoriales, de l'absolue nécessité d'entretenir un fructueux dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Jean-Pierre Enjalbert a confirmé l'idée émise par son homologue, mais a néanmoins relevé le décalage souvent constaté entre le discours des architectes et les besoins de la population qui selon lui, manifeste «un vécu très fort de son patrimoine». Jean-Michel Bérard, saisissant la «balle au bond» a rappelé –

avec humour – aux politiques qui l'entouraient que c'était parfois, par eux, que le dialogue de sourds était entretenu. Plus sérieusement, il a manifesté sa reconnaissance aux élus de l'Ordre régional présents pour lui avoir donné l'opportunité de mieux comprendre les inquiétudes des architectes. Inquiétudes qu'il a «entendues» et dont il se fera l'écho tant il est persuadé que l'indépendance des architectes reste vitale.

Les prochaines rencontres entre élus et architectes auront lieu chaque mois dans chacun des départements franciliens. Calendrier et compte-rendus à suivre sur [www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)

# ... de tous les architectes d'Île-de-France



Le 28 novembre dernier, à la mairie du 10<sup>e</sup>, l'Ordre régional organisait son assemblée générale. Étaient invités les 9131 architectes d'Île-de-France, les syndicats, les associations, les CAUE,

les institutions chargées de la diffusion de la culture architecturale... La manifestation était précédée par une visite de la future Maison de l'architecture au couvent des Récollets. Après avoir été accueillis par Tony Dreyfus, maire du 10<sup>e</sup>, et Michel Seban, président de l'Ordre régional, les participants ont assisté à la présentation du bilan des actions du Conseil depuis son élection, et du projet de la

Maison de l'architecture. Puis s'est déroulée l'assemblée générale constitutive de cette dernière. Sont ensuite intervenus Jean-François Susini, président du Conseil national, François Pellegrin, président de l'UNSA et Olivier Arène du Syndicat de l'architecture. Les problèmes de l'architecture ne se limitant pas à une réalité francilienne, le débat s'est poursuivi avec une table ronde dédiée aux enjeux de l'ouverture de

l'architecture au commerce international et l'impact sur la profession que constitue l'AGCS (Accord général sur le commerce et les services). Animée par Antoine Spire, journaliste, elle réunissait : Mohammed Taleb, historien-chercheur, Thomas Richez, président de l'AFEX (Architectes français à l'export), Roland Schweitzer, expert pour la formation en architecture auprès de l'UNESCO-UJA, Amadeo Schiattarella, président de

l'Ordre des architectes de Rome et président d'ARCE et Raphaël Hacquin, sous-directeur à la Direction de l'architecture et du patrimoine.

Le reportage photographique des différents moments de cette journée ainsi que les débats de la table ronde sont consultables sur le site internet : [www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)

# Maison de l'architecture : AMO, un autre métier de l'architecture

L'Ordre régional a décidé de confier à un architecte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la Maison de l'architecture. Après consultation, il a choisi BL Associés. L'un de ses protagonistes, Jacques Lichnerowicz, livre au Courrier les tenants et les aboutissants du projet.

## Le Courrier :

**Comment avez-vous été choisi pour assurer la mission d'AMO ?**

Jacques Lichnerowicz :

L'Ordre régional a organisé une consultation à l'issue de laquelle BL Associés a été retenu. Notre parcours auprès de maîtres d'ouvrage à l'occasion de projets atypiques comme l'Académie équestre de Versailles, la Grande halle de la Villette, le Musée de l'armée aux Invalides l'ayant peut-être sensibilisé...

Le concours venait juste d'être jugé quand nous avons été appelés et notre toute première tâche consista à mettre au point le contrat de maîtrise d'œuvre.

**LC: Au-delà de cette toute première approche de votre mission, en choisissant de se faire épauler par une structure comme la vôtre quelle était globalement l'attente de l'Ordre régional ?**

JL: L'Ordre régional a sans doute jugé qu'il lui serait difficile de gérer de justes rapports avec les concepteurs du projet, qu'il serait inopportun voire critiquable qu'une assemblée d'architectes exerçant par ailleurs à titre libéral, se positionne comme un maître d'ouvrage expérimenté – ce qu'elle a eu la délicatesse de ne pas prétendre être. Gérer les rapports maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre telle est donc notre mission. Laquelle pourrait par ailleurs être définie d'une toute autre manière comme : de comprendre et de respecter les architectes lauréats du concours, de mener à bien le chantier dans des délais particulièrement serrés et un budget rigoureux. Karine Chartier et Thomas Corbasson sont encore peu expérimentés en matières de maîtrise d'œuvre et de chantier, mais ils savent parfaitement ce qu'ils veulent.

**LC: Vous êtes vous trouvés dans l'obligation de contrarier leur projet ?**

JL: Absolument pas. Nous ne pouvons que le soutenir. D'autant plus que le projet a toujours évolué à l'initiative des architectes. Leur force de proposition, leur capacité à anticiper les éventuelles modifications demandées par l'Ordre régional et à rebondir face à des interrogations émises sont réelles et convaincantes. Leur projet est d'une telle logique, qu'il n'appelle aucune contradiction lourde, au pire quelques adaptations... Lesquelles ne méjugent jamais l'esprit conceptuel initial.

**LC: Il ne reste plus guère de temps avant le déménagement de l'avenue Victor Hugo. Pensez-vous pouvoir tenir les délais ?**

JL: Nous nous y efforçons. Les entreprises ont été désignées en novembre à l'issue d'un appel d'offres que nous avons orchestré en deux étapes, dont une phase négociée, afin de respecter sans dérogation le budget arrêté. Le chantier doit s'achever au printemps 2004.

Le challenge est, il est vrai de taille, mais je ne suis pas inquiet. Déménager 15 bureaux, ce ne peut pas être insurmontable. Au pire nous gérons la situation par de «l'éphémère»... Quant à l'installation de la Maison de l'architecture, il nous reste un peu plus de temps. Toutefois, il ne faut pas s'endormir. Il faut que les entreprises désignées se passionnent pour ce projet très important pour les architectes et le public.



## Financement de la Maison de l'architecture : une opération blanche

Les 1500 m<sup>2</sup> du couvent des Récollets affectés par l'État à l'Ordre régional sont destinés à accueillir le siège du Conseil de l'Ordre et la Maison de l'architecture. Ces locaux sont loués à la RIVP pour 47 ans, pour un coût annuel de 113 000 euros. Les travaux sont estimés à 1,9 M d'euros, toutes dépenses confondues, et font l'objet d'un emprunt à un taux de 4,20 % pour une durée de 25 ans. La dépense annuelle, location plus travaux, sera couverte par la location des locaux de l'avenue Victor Hugo que l'Ordre régional a décidé de conserver afin de ne pas aliéner le patrimoine des architectes de l'Île-de-France.

## Pour une nouvelle représentation professionnelle, des correspondants de l'Ordre régional dans chaque département

L'Ordre régional a souhaité dynamiser les relations qu'il se doit d'entretenir avec tous les architectes franciliens pour en assumer pleinement la représentation. Dans cet objectif, il a choisi de confier à ses délégués départementaux de nouvelles missions.

Ainsi, ces derniers se mettent dorénavant à la disposition de tous les nouveaux inscrits au tableau pour les aider dans leurs démarches professionnelles. Ils s'engagent à entretenir de justes relations avec leurs homologues des syndicats et l'ensemble des représentants des pouvoirs publics dans les préfectures, DDE, collectivités territoriales, CAUE... Avec les animateurs de ce dernier, ils participent par exemple à l'organisation des nouvelles rencontres élus-architectes, comme celles qui viennent de se dérouler dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne.

Ils vont enfin se mobiliser pour garantir la remontée des infor-

mations intéressant l'ensemble de la profession auprès de l'Ordre régional. Informations qui devraient entre autres permettre à ce dernier d'organiser des forums, débats, expositions... à la Maison de l'architecture, autant d'événements révélateurs des préoccupations – au quotidien – des architectes franciliens. Chaque délégué départemental devient ainsi un relais essentiel entre une profession et son Ordre régional.

### Pour contacter les délégués :

(77) Serge Goutmann  
01 43 71 32 10

(78) Eric Richard  
01 30 87 07 06

(91) Bernard Rombauts  
01 69 28 63 89

(92) Stéphane Béranger  
01 46 26 35 40

(93) Rémy Viard  
01 42 43 45 71

(94) Ignace Grifo  
01 46 72 55 08

(95) Luc Zavaroni  
01 34 66 56 69

Coordonnées complètes sur  
[www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)

## Actualités juridiques

### Succession de mission entre confrères

Certains architectes sont amenés à succéder à un confrère dans la conduite d'une mission. Ils ont alors à respecter l'article 22 du Code des devoirs professionnels de l'architecte : «l'architecte appelé à remplacer un confrère dans l'exécution d'un contrat ne doit accepter la mission qu'après en avoir informé celui-ci, s'être assuré qu'il n'agit pas dans les conditions contraires à la confraternité et être intervenu auprès du maître d'ouvrage pour le paiement des honoraires dus à son prédécesseur. Il doit informer le Conseil régional de l'Ordre dont il relève.»

Cet article 22 impose :

— de se rapprocher du confrère afin de l'informer de la prochaine succession et de recueillir les informations sur la situation du contrat résilié

— d'intervenir auprès du maître d'ouvrage afin de solliciter le règlement des honoraires du prédécesseur, sans pour autant conditionner son intervention à ce paiement

— d'informer de cette succession, l'Ordre régional compétent.

Il est préférable de réaliser ces démarches par écrit.

Cet article n'implique en aucune façon d'obtenir l'autorisation du prédécesseur. Tout architecte qui utiliserait cet article comme moyen de pression à l'égard du maître d'ouvrage risque de bloquer une opération immobilière et de voir sa responsabilité engagée par ce dernier au titre de dommages et intérêts.

Ainsi, en cas de non paiement des honoraires réclamés, il appartient à l'architecte créancier de faire valoir ses droits par toutes voies amiables (conciliation, commission des honoraires) ou judiciaires à l'égard du maître d'ouvrage.

Dans l'hypothèse où ces règles déontologiques n'ont pas été respectées, le Conseil régional pourra être saisi du litige entre les deux confrères en vue de l'organisation d'une conciliation, voire de la réunion de la commission de déontologie.

## Le Tableau

Pour rendre le meilleur service possible au public (sa mission première) et aux architectes, le Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France invite ces derniers à lui communiquer leurs changements éventuels de coordonnées (adresse, téléphone, fax, portable, e-mail et site internet). Il invite encore les sociétés d'architecture à lui fournir un extrait k-bis, un procès-verbal d'assemblée générale et les statuts modifiés pour quelque changement que ce soit (dénomination sociale, adresse...).

C'est utile et obligatoire.

Ordre des architectes d'Île-de-France

Service du tableau

140 avenue Victor Hugo

75116 Paris

fax 01 45 53 53 11

[tableau@architectes-idf.org](mailto:tableau@architectes-idf.org)

## Service d'information juridique

fax 01 45 53 53 11

[croaif@architectes-idf.org](mailto:croaif@architectes-idf.org)

# Le chantier de la formation continue

La formation continue est un vaste sujet que le Conseil de l'Ordre a décidé de traiter sans attendre. Convaincu de ne pas être habilité à se positionner comme un possible organisateur et prestataire de formations, il a constitué une Commission formation. Laquelle utilise les compétences d'élus, de deux enseignants chercheurs et d'un conseiller pour l'architecture de la DRAC<sup>1</sup>. Ce chantier de longue haleine, a d'ores et déjà permis d'établir quelques priorités. Quatre thèmes de formations<sup>2</sup> ont ainsi été jugés particulièrement importants pour la profession et plusieurs organismes de formation<sup>3</sup> ont été identifiés. Néanmoins la Commission s'est refusée à arrêter de quelque façon que ce soit les besoins des architectes et à établir une grille d'évaluation des formations aujourd'hui disponibles sur le marché. «La Commission est persuadée de la nécessité pour les architectes de suivre des cycles de formation, longs ou courts», commente Hélène Fricout, l'élue en charge de ce

dossier. «L'essentiel, poursuit-elle, étant qu'ils puissent à un moment ou un autre de leur vie professionnelle sortir de leur quotidien, et selon leurs objectifs personnels, approfondir un savoir-faire, revenir à la réflexion et à l'esprit critique en abordant de nouveaux sujets, rencontrer d'autres acteurs de la maîtrise d'œuvre, et pourquoi pas, trouver de nouvelles voies professionnelles...» Mais pour inciter les architectes à s'engager dans une formation, il faut encore être en mesure de les informer d'une part sur les cycles mis en place par les différents organismes ou écoles d'architecture, et d'autre part sur les aides financières qu'ils pourraient obtenir. Sur ce dernier sujet, Hélène Fricout rappelle que tous les architectes financent par obligation des organismes de formation et qu'ils ont tout intérêt à faire valoir ces «préfinancements». La Commission a toutefois constaté que le coût des formations reste encore très élevé et recherche des

solutions qui permettraient de les diminuer de façon conséquente. Pour faire aboutir dans les meilleurs délais ce chantier, elle a décidé de mettre en place, avec le concours de la DAPA un pôle de compétences et de formation professionnelle et continue en Île-de-France comme il en existe déjà en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Celui-ci, sera coordonné par l'Ordre régional et s'appuiera sur un comité exécutif regroupant des écoles d'architecture, les CAUE, les DDE, les syndicats, la FIF PL/OPCA PL, les fédérations professionnelles, l'AMIF, les SDAP, la DRAC... et tous les organismes liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre qui le souhaiteraient. «Ce pôle de compétence, précise Hélène Fricout, peut et doit encore pouvoir bénéficier de toutes les idées émises à ce sujet par les architectes de l'Île-de-France». Elle les invite à faire connaître leur opinion en toute occasion (courrier, mail, réunions départementales) à enrichir le dossier.

**1** Hélène Fricout, Christine Edeikins, Laëtitia Comito, Patricia Leboucq, Bernard Leroy, Dominique Picard pour le Conseil de l'Ordre; Catherine Bruant, Jean-Jacques Terrin pour le monde enseignant; Alain Coulon, conseiller pour l'architecture (DRAC)

**2** Villes et territoires, réhabilitation du bâti urbain contemporain et ancien, Développement durable et Outils professionnels pour les métiers de l'architecture.

**3** Le GEPA, l'ENPC, l'ARVHA, l'École d'architecture de Paris Val-de-Seine, etc.

en Île-de-France  
le Conseil de l'Ordre des architectes

les membres du bureau :  
Michel Seban, président  
Cristina Conrad, vice-Présidente  
Christine Edeikins, vice-Présidente  
Jean-Christophe Tougeron, secrétaire  
Régis Gullon, trésorier  
Soisick Cleret et Cloud de Grandpré, rapporteurs auprès de la Chambre de discipline

les conseillers :  
Catherine Assemat  
Jean-Claude Carnoy  
Paul Chemetov  
Laëtitia Comito  
Martine Dousset  
Hélène Fricout-Cassagnol  
Philippe Gallois  
Patricia Leboucq  
Dominique Lelli  
Bernard Leroy  
Gérard Leroy  
Jean-Paul Philippon  
Dominique Picard  
Soisick Roty  
Pascale Seurin  
Patrick Tauzin  
Thierry Van de Wyngaert

le Courier n°60 décembre 2003

directeur de la publication :  
Michel Seban

directeur de la rédaction :  
Thierry Van de Wyngaert

rédaction :  
Pascale Blin

secrétariat de rédaction :  
Basile Valentin

conception graphique :  
LM communiquer

impression :  
Toucap

diffusion :  
Ricoul

tiré à 11 000 exemplaires

dépot légal : en cours  
ISSN : 1762-0058

en Île-de-France, le regard d'une photographe  
© Hermine Cleret

